



Ressources, outils et services pour l'enseignement à distance à l'école

Pour assurer la continuité pédagogique, les professeurs peuvent s'appuyer, en concertation avec l'ensemble de la communauté pédagogique, sur des ressources et des services en ligne.

1. Ressources

Le site **Éduscol**, et plus particulièrement l'entrée Continuité pédagogique, recense par discipline, un ensemble de ressources disponibles gratuitement : <https://eduscol.education.fr/95/continuite-pedagogique>

Certaines des ressources proposées sont spécifiquement destinées aux professeurs pour préparer leurs cours ou pour organiser l'enseignement à distance, d'autres peuvent partiellement, voire totalement, être utilisées par les élèves. C'est le professeur qui effectue des choix en fonction de l'âge des élèves, de leurs besoins et des séquences d'apprentissage proposées.

Les professeurs s'appuieront sur :

- Les **supports physiques** comme les manuels scolaires en possession des élèves ;
- Les **supports numériques** tels que :
 - les ressources de l'espace numérique de travail de leur école le cas échéant ;
 - les ressources créées par les professeurs et s'appuyant sur les ressources éditoriales disponibles à partir du gestionnaire d'accès aux ressources (GAR).
- Le portail du numérique pour le premier degré « Prim à bord » propose des scénarios et des témoignages de professeurs, des usages mutualisés par les territoires <https://primabord.eduscol.education.fr/> :
 - Un dossier sur l'enseignement hybride <https://primabord.eduscol.education.fr/organiser-la-classe-hybride-qui-associe-les-eleves-presents-et-a-distance>
 - Des exemples de ressources, usages et scénarios à diffuser aux élèves pour apprendre à distance <https://primabord.eduscol.education.fr/des-sites-et-services-numeriques-pour-apprendre-a-distance>
- Les ressources disciplinaires ou transversales des **sites académiques et des autres sites institutionnels** ;
- Les cours de la maison **Lumni** <https://eduscol.education.fr/2025/s-appuyer-sur-les-cours-lumni> sur des éléments du programme ;
- Les scénarios pédagogiques de la banque nationale **Edubase** (<https://eduscol.education.fr/162/edubase>) ;
- Les **ressources des Banques de ressources numériques pour l'éducation** (BRNE), notamment celles de la plateforme Mescoursensolo.

Dès que possible, des propositions permettant de rendre ludiques et agréables les activités scolaires proposées seront bienvenues. Ainsi, par exemple, les outils numériques peuvent être proposés pour l'apprentissage de comptines, pour effectuer certains exercices avec une présentation ludique et interactive. Le temps d'exposition des enfants aux écrans (tablettes, télévision, téléphone) doit dans tous les cas être limité. Une attention particulière est portée aux enfants qui ne peuvent bénéficier d'équipements numériques pour leur proposer des activités leur permettant une progression comparable.

Toutes les activités proposées aux élèves lors de l'enseignement à distance doivent être présentées dans un langage simple et accessible à toutes les familles. Le contact régulier entre le professeur et les parents, mais aussi avec les enfants chaque fois que les conditions le permettent, est nécessaire. Ce contact permet d'aider les parents pour qu'ils accompagnent leur enfant dans la consolidation de ses acquis.

Au-delà des supports numériques, sera maintenue la capacité de **reprographier les documents** sous un format papier pour garantir la continuité pédagogique pour les élèves qui ne bénéficient pas d'un équipement numérique adapté et pour ceux, parmi les plus jeunes, qui ont une maîtrise plus réduite des usages du numérique ou pour lesquels cette modalité n'est pas adaptée aux apprentissages visés. Il peut être proposé des activités graphiques afin de développer le geste de l'écriture, lire un album de littérature jeunesse quotidiennement etc. L'ensemble vise à entretenir la curiosité de l'enfant par la variété de l'offre.

2. Outils numériques et services associés

L'équipe pédagogique peut mener une réflexion collective sur le choix des outils et les services d'échanges et de travail afin de favoriser une cohérence et simplifier l'appropriation par les élèves et leurs familles.

Afin de mettre en œuvre leur enseignement à distance, les professeurs disposent d'outils et de services qui permettent de proposer des contenus et des activités aux élèves :

- Les **environnements numériques de travail** (ENT) lorsqu'ils sont disponibles pour l'école et certains logiciels de vie scolaire pour accéder aux documents et à des outils collaboratifs, créer et partager des productions.
- Le **cahier de textes numérique**, lorsque celui-ci est mis en place dans l'école, pour planifier les activités, conserver une mémoire des apprentissages entre l'enseignement en classe et celui à distance et partager avec les familles.
- Le **dispositif du CNED Ma classe à la maison** pour mettre en place de manière sécurisée des classes virtuelles (<http://classesvirtuelles.cned.fr>). Ces classes virtuelles sont réservées aux échanges entre les professeurs et leurs élèves.
- La **plateforme** <https://apps.education.fr/> opérée par le ministère propose 6 types d'applications:
 - Peertube pour partager des vidéos,
 - Etherpad ou CodiMD pour rédiger à plusieurs mains,
 - Nextcloud pour partager des documents,
 - Blogs pour publier sur le web
 - Rendez-vous pour organiser des réunions.
- Le Réseau Canopé propose l'application **La Quizinière** qui permet de créer des exercices en ligne (<https://quiziniere.com>).

D'autres solutions, gratuites ou payantes, existent également. Les corps d'inspection, le directeur d'école et les professeurs seront attentifs à la **conformité des outils** utilisés vis-à-vis du règlement général sur la protection des données (RGPD) et au cadre de confiance <https://eduscol.education.fr/1042/services-numeriques-et-cadre-de-confiance>

En cas de besoin, il est possible de solliciter l'aide des **enseignants référents** pour les usages du numérique, qui peuvent s'appuyer sur l'expertise de la **DRNE/DANE ou du DPD**. Des recommandations existent également sur le site de la DINUM (<https://www.numerique.gouv.fr>).